

REGLEMENT D'ADMISSION Via Parcoursup

Diplôme Universitaire PaRéO Passeport pour la Réussite et s'Orienter – vers les métiers du Sanitaire et Médico-social

Communication de l'EPSS vers le candidat :

La communication vers le candidat se fera via la plateforme Parcoursup.

La quasi-totalité du processus d'admission à l'epss sera gérée sur la plateforme Parcoursup

Commission d'admission :

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission. Elle prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice dans le champ social et médico-social. La commission d'admission est composée du directeur d'établissement, du responsable de la formation, d'enseignants ou de formateurs de l'établissement et de professionnels du secteur sanitaire et social.

La commission se réunit pour étudier les dossiers de candidature en vue d'établir la liste des candidats admis à entrer en formation.

Conditions d'accès à la formation :

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission :

- Les titulaires du baccalauréat,
- Les lycéens en Terminale

Seuls les titulaires du baccalauréat pourront entrer en formation.

Conditions générales de présentation aux épreuves d'admission :

Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger, et pour que ce dernier soit valable, une attestation de comparabilité de niveau fournie par le Centre *ENIC-NARIC Franc* devra être jointe au moment d'entrée en formation, à demander sur :

<https://www.ciep.fr/enic-naric-page/demande-dattestation-ligne-2>

Le candidat devra fournir cette attestation avant l'entrée en formation.

Les personnes porteuses de handicap, et souhaitant faire une demande d'aménagement des épreuves d'admission doivent fournir une prescription de la MDPH du département de résidence. *Pour plus d'informations sur cette disposition, consulter la page dédiée sur le site internet de l'EPSS à l'adresse suivante : www.epss-edu.com/Amenagement-d-epreuve-par-les-MDPH*

Processus d'admission :

Il comprend une étude de la conformité du dossier Parcoursup et une épreuve orale d'admission, qui s'appuie notamment sur le projet de formation motivé.

Les candidats reçoivent une convocation pour l'épreuve orale qu'ils doivent présenter le jour de l'épreuve. Celle-ci sera à présenter le jour de l'oral en format électronique (smartphone) ou en format papier, accompagnée d'une pièce d'identité.

• L'épreuve orale d'admission :

L'épreuve orale d'admission est constituée d'un entretien avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'epss. Cet entretien s'appuie également sur le projet de formation motivé (2500 caractères) sous forme d'argumentation du projet de formation professionnelle saisi obligatoirement sur parcoursup. L'entretien avec le jury durera 20 minutes.

Dans le projet de formation motivé (2500 caractères), vous y :

1. Explicitez votre parcours (personnel, scolaire, bénévole et/ou professionnel) ;
2. Exposez votre motivation à choisir le secteur sanitaire et social : pourquoi ? qu'en connaissez-vous ? Vous pourrez aborder vos doutes et hésitations ;
3. Exposez vos points forts et points faibles ;
4. Indiquez des thèmes et/ou des cours que vous souhaiteriez aborder en formation.

Le jury dispose du dossier du candidat, intégrant le projet de formation motivé.

Lors de l'entretien, vous devrez montrer et démontrer :

- Votre motivation pour le secteur social et médico-social ;

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautail 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / + 33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

Association Loi 1901. N° Siret 784 281 065 000 10 – Code APE 8542Z SA/CR/SB/26112020

- Votre curiosité ;
- Vos qualités relationnelles.

Les critères retenus pour évaluer le candidat lors de l'entretien sont :

- L'adoption de comportements adaptés à la situation d'entretien d'admission ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La capacité d'écoute et de compréhension ;
- La capacité d'explicitation de la motivation ;
- La capacité d'auto-analyse (points forts, points faibles) ;
- Des connaissances portant sur le secteur social et médico-social ;

Résultats :

La note de l'entretien oral devra être au moins égale à 10/20 pour que la commission valide l'admission éventuelle.

Les dossiers de sélection sont examinés en commission d'admission. Après examen des dossiers et des notes, il est donné un avis favorable (admis) ou défavorable (non admis) à l'admission.

Pour les candidats admis, la commission réalise un classement en fonction de la note obtenue à l'épreuve orale d'admission. En fonction du nombre de places proposées, les candidats sont admis soit en liste principale, soit en liste d'attente.

Les résultats sont proclamés et affichés sur la plateforme Parcoursup.

Les candidats admis disposent d'un délai de réponse fixé par Parcoursup pour valider la proposition d'admission.

Les candidats non admis peuvent obtenir des informations sur les motifs de la décision prise. Ils doivent en faire la demande auprès de l'epss par courrier, dans le délai d'un mois suivant la notification de la décision. Les informations lui sont ensuite transmises par voie postale.

Conditions d'entrée en formation et validité de l'admission :

- La réussite à l'épreuve d'admission ;
- Le rendu d'un dossier administratif complet.

Report de l'entrée en formation :

La durée de validité de l'admission pour les candidats qui ont confirmé leur inscription à l'EPSS est de deux rentrées scolaires successives soit 1 an.

Le report d'entrée peut être accepté pour des raisons médicales (maternité, longue maladie...).

Ce report d'entrée en formation fait l'objet obligatoirement d'une demande écrite dûment argumentée et accompagnée des justificatifs à l'appui.

Les inscriptions définitives en formation :

Dès la réception des résultats, tous les candidats confirment leur inscription selon les préconisations du Service Admissions de l'EPSS.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Paris • Siège social • 139 bd du Montparnasse 75006 Paris - France / +33 (0)1 42 79 50 20 / Siret 784 281 065 00010

Entrée du public • 92 rue Notre-Dame des Champs 75006 Paris

Cergy • 13 bd de l'Hautail 95092 Cergy-Pontoise cedex - France / + 33 (0)1 30 75 62 96 / Siret 784 281 065 00036

Association Loi 1901. N° Siret 784 281 065 000 10 – Code APE 8542Z SA/CR/SB/26112020